

Séance du jeudi 27 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 55
Date de la convocation (affichée à la porte de la mairie d'Amiens et adressée aux conseillers) : 21/05/2021
Début de la séance : 18H10
Fin de la séance : 20H18
Nombre de votants : 54

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 27 mai 2021 sera affiché à la mairie d'Amiens le 04/06/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance présidée par : B.FOURE

Membres présents : Mme FOURÉ, M. GEST, Mme SAVARIEGO, M. DE JENLIS, Mme LAVALLARD, M. SAVREUX, Mme VERRIER, MM. BIENAIMÉ, DÈCLE, Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mmes DEVAUX, HAMADI, M. MERCUZOT, Mmes CLECH, DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes ROY, GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. BEAUVARLET, Mme MAKDASSI, M. DESCOMBES, Mme DEVÈZE, MM. THÉVENIAUD, PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mmes NOUAOUR, VAGNIEZ, M. MÉTAY, Mme BELLINA, M. MELNISANCOT.

Membres empêchés :

M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), M. DESCHAMPS (pouvoir à Mme VAGNIEZ), M. HECQUET (pouvoir à Mme RODINGER), M. FOUCAULT (pouvoir à Mme FOURÉ), Mme DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX), M. DOMISE (pouvoir à M. GEST), M. DUFLOT (pouvoir à Mme BOUCHEZ) se sont excusés. Mme DELÉTRÉ.

Mme BOHAIN est arrivée à 18H12 (point n°3), M. GEST est arrivé à 18H16 (point n°3), M. STENGEL est arrivé à 18H19 (point n°3), Mme SAVARIEGO est arrivée à 18H48 (point n°14), M. RIFFIOD (pouvoir à Mme LAVALLARD) est arrivé à 18H50 (point n°14), Mme BRUNEL est arrivée à 18H55 (point n°14), Mme BELLINA (pouvoir à M. MÉTAY) est arrivée à 20H07 (point n°22). M. JARDÉ a quitté la séance à 18H34 (point n°14). M. STENGEL a quitté la séance de 18H44 (point n°14) à 19H14 (point n°17).

La séance a été ouverte à 18h10.

1 - Délégations de vote.

Monsieur Tarek BAÏS a donné pouvoir à Mme Assia NOUAOUR
Monsieur Renaud DESCHAMPS a donné pouvoir à Madame Nathalie VAGNIEZ
Monsieur Fabien HECQUET a donné pouvoir à Madame Florence RODINGER
Monsieur Marc FOUCAULT a donné pouvoir à Madame Brigitte FOURE
Madame Hélène DELATTRE a donné pouvoir à Madame Zoé DESBUREAUX
Monsieur Martin DOMISE a donné pouvoir à Monsieur Alain GEST

2 - Désignation des secrétaires de séance

Madame Claudine GALLIOT a été désignée en qualité de secrétaire et Monsieur Thomas LHERMITTE en tant que secrétaire adjoint.

Adopté à l'unanimité

3 - Communications du Maire.

Madame le Maire a informé les membres de l'assemblée délibérante que la prochaine séance était prévue le jeudi 24 juin, le lieu restant à définir en fonction des évolutions de la crise sanitaire.
Madame le Maire a fait un point d'étape sur la crise sanitaire.
Elle a enfin annoncé qu'un vœu et trois questions orales seraient évoqués en fin de séance.

Dont acte

4 - Décisions du Maire. Compte-rendu.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020 qui lui accorde délégation, Madame le Maire a rendu compte des décisions qu'elle a prises entre le 16 avril et le 18 mai 2021.

Dont acte

5 - NPNRU. Aménagement du secteur Pigeonnier. Convention de groupement de commandes. Approbation. Commission d'appel d'offres. Désignation des membres.

L'opération d'aménagement sur le secteur du Pigeonnier s'inscrit dans le cadre d'une reconquête globale du cœur du quartier nord d'Amiens, qui constitue l'une des opérations majeures du projet de renouvellement urbain d'Amiens Métropole. Ce projet est inscrit dans la Convention multi-partenaire de renouvellement urbain (NPNRU) signée le 12 mars 2020.

Afin d'œuvrer de concert avec AMSOM Habitat, les membres du conseil municipal ont décidé de constituer un groupement de commandes. La convention de constitution qui précise notamment le rôle de ce groupement, les modalités de choix, a été approuvée.

Trois membres titulaires et trois membres suppléants ont été désignés pour siéger à la commission d'appel d'offres spécifique qui sera amenée à désigner les différents prestataires intervenant sur le secteur. La désignation s'est opérée à la proportionnelle. Ont été désignés : Paul Eric DÉCLE, Florence RODINGER et Tarek BAÏS en tant que titulaires et Claudine GALLIOT, Raifah MAKDASSI et Julien PRADAT en tant que suppléants.

Observations : Monsieur Philippe THEVENIAUD s'est abstenu.

Adopté à l'unanimité

6 - Collèges et lycées. Conseils d'administration. Désignation de représentant. Modification.

Paul-Eric DÈCLE a été désigné afin de représenter la ville au sein du conseil d'administration du lycée Louis Thuillier.

Observations : Monsieur Philippe THEVENIAUD s'est abstenu.

Adopté à l'unanimité

7 - Conseils d'écoles. Désignation de représentant. Modification.

Juliette DELAHOUSSE a été désignée pour siéger au sein des conseils des écoles maternelle et élémentaire de Marivaux.

Observations : Monsieur Philippe THEVENIAUD s'est abstenu.

Adopté à l'unanimité

8 - Aides au développement de logements aidés. Commission chargée de l'examen des dossiers des opérateurs PSLA. Désignation d'un représentant. Modification.

S'agissant des aides au développement des logements aidés, Sonia HAMADI a été désignée pour siéger au sein de la commission chargée de l'examen des dossiers des opérateurs PSLA.

Adopté à l'unanimité

9 - Les Coursives. Convention d'occupation précaire et temporaire au profit de la SCM Maison Médicale d'Étouvie.

Les membres de l'assemblée délibérante ont décidé de consentir à la SCM Maison médicale d'Étouvie une convention d'occupation précaire et temporaire, à titre gracieux, pour une durée d'une année, renouvelable une fois pour la même durée.

La SCM MAISON MEDICALE D'ETOUVIE sera uniquement redevable de ses charges d'énergie et de fluides, elle se chargera d'en assurer le paiement.

Le bail correspondant a été approuvé et Madame le Maire a été autorisée à le signer.

Adopté à l'unanimité

10 - Action d'animation et de promotion. Collectif Sals'Apero. Subvention. Année 2021.

Une subvention de 6 240 € a été accordée à l'association Collectif Sals'Apero, qui propose des animations dansantes et sportives gratuites en plein air au parc Saint Pierre tous les étés.

Adopté à l'unanimité

11 - Association ADN. Projet Les Olympiades. Subvention. Année 2021. Convention.

Des olympiades vont être organisées qui vont associer autour d'épreuves sportives et culturelles la police nationale, des sapeurs-pompiers et des jeunes, notamment du territoire nord. L'association ADN interviendra afin de réaliser un reportage de l'opération, filmer les binômes qui seront constitués et réaliser une vidéo de présentation des participants.

Le conseil municipal a décidé de lui verser 2000 euros.

La convention afférente a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

Adopté à l'unanimité

12 - Aménagement de la cour Pigeon en accompagnement des travaux de l'AMSOM sur ses bâtiments. Réalisation des travaux sur la parcelle de l'AMSOM. Convention.

Le démarrage du chantier pour l'aménagement des espaces extérieurs de la cour Pigeon est actuellement en attente et s'opérera une fois que les travaux de réhabilitation des logements de l'AMSOM auront été réalisés.

Le planning proposé, en concertation avec l'AMSOM pour ne pas avoir de coactivité, nécessite une réalisation en 2 phases :

- 1ère phase (tout le chantier sauf la zone de pavés au pied des bâtiments),

> Avril – Mai 2021

- 2ème phase (la zone de pavés proche des bâtiments en construction).

=> Juin 2021

Pendant compte tenu du découpage parcellaire, il est nécessaire de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage avec l'AMSOM pour que la Ville d'Amiens réalise l'ensemble des travaux de la cour Pigeon (montant estimé à 300 000 €) dont ceux sur la propriété de l'AMSOM mais aux frais de ce dernier, représentant une somme de 70 000 € TTC.

Madame le Maire a été autorisée à signer cette convention financière.

Adopté à l'unanimité

13 - Exercice de la compétence sportive par Amiens Métropole. Stade de la Licorne. Extension de l'emprise.

L'extension de l'emprise du Stade de la Licorne a été approuvée, pour implanter un bâtiment abritant la boutique et la billetterie existante côté tribune Nord.

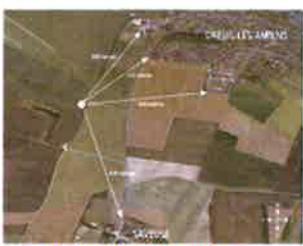
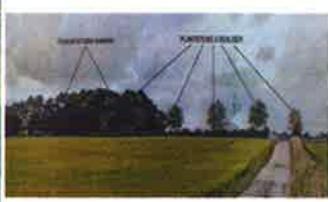
Cette réalisation, entièrement financée par le club, nécessite d'ajouter à l'emprise actuelle du stade une superficie d'environ 490 m² à prendre sur un espace jouxtant la tribune Nord, la zone de parking n'étant pas impactée.

Adopté à l'unanimité

14 - Projet d'unité de méthanisation sur les communes d'Ailly sur Somme, Saveuse, Dreuil les Amiens, Ferrières. Demande d'avis.

Suite à la demande de la préfecture de la Somme, la ville d'Amiens a rendu un avis favorable sur un projet d'unité de méthanisation sur le territoire de la commune d'Ailly sur Somme, dans le cadre de la consultation publique relative à la demande d'enregistrement.

Le diaporama suivant a été diffusé à l'attention des membres du conseil municipal.

<h3>Contexte de la demande</h3> <ul style="list-style-type: none">• Unité de méthanisation soumise à Enregistrement• A ce titre, la préfecture de la Somme a sollicité un avis de la Ville d'Amiens sur le projet dans le cadre de la consultation publique qui se déroule du 19 avril au 19 mai 2021.• Pour que cet avis soit pris en considération, il doit faire l'objet d'une délibération en conseil municipal avant le 02 juin 2021 	<h3>Les porteurs de projet</h3> <ul style="list-style-type: none">• 4 exploitations agricoles<ul style="list-style-type: none">– 2 exploitations agricoles de polyculture– 2 exploitations de polyculture et élevage de vaches laitières• 1000 ha de SAU• Le montant d'investissement est 6 M€• Traitement de 77,9 t déchets /jour, soit 28 430 T de biomasse / an• 86% du gisement d'intrants détenu par les 4 exploitations• La production attendue est de 16.8 GWh :<ul style="list-style-type: none">– Équivalent à la consommation de gaz de 1400 foyers 
<h3>Présentation du projet</h3> <ul style="list-style-type: none">• Réglementation impose distance de 50m (200m en 2023)• Distance projet : 410 m   <ul style="list-style-type: none">• Intégration paysagère 	<h3>Méthanisation dans la Somme</h3>  <p><small>Points d'injection de biométhane en service en France – novembre 2020</small></p> 

Observations : Mmes DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX), DESBUREAUX, NOUAOUR, MM. VOULMINOT, DECAVE, BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), Mme THEROUIN, MM. BARA, PRADAT, Mme BECKER, M. DESCHAMPS (pouvoir à Mme VAGNIEZ), Mme VAGNIEZ, MM. MELNISANCOT, METAY n'ont pas pris part au vote.
M. THEVENIAUD s'est abstenu.

Adopté à l'unanimité

15 - AMSOM Habitat. Réhabilitation de 213 logements Résidence Blaise Pascal situés rue Mac Orlan à Amiens. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

Les membres de l'assemblée délibérante ont décidé d'accorder à AMSOM Habitat la garantie de la Ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 292 477 € destiné à financer la réhabilitation de 213 logements collectifs de la résidence Blaise Pascal situés rue Mac Orlan.

Le diaporama dont les principales vues sont ci-après reprises a été diffusé à l'attention des membres de l'assemblée.

<h3>Présentation de la résidence</h3>	<h3>Contexte géographique</h3>														
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 à 19 Mac Orlan ➤ 10 entrées ➤ 3 bâtiments ➤ 213 logements ➤ Construite en 1973 															
<h3>Contexte géographique</h3>	<h3>Présentation des travaux</h3>														
	<p>Équipe de maîtrise d'œuvre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier d'architecture Garnier AAG - ETIC - FTE  <p>Programme de travaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Isolation par l'extérieur et isolation des sous-sol - Changement des robinets thermostatiques - Changement de certains radiateurs - Changement des bouches de ventilation - Réfection des balcons - Réfection des garde-corps - Mise en place d'antennes TV collectives <p>Budget travaux: 2 000 000 € HT</p>														
<h3>Objectifs des travaux</h3>	<h3>Bilan de l'enquête</h3>														
 <ul style="list-style-type: none"> ➤ Amélioration du confort thermique d'été ➤ Amélioration du confort thermique d'hiver ➤ Optimiser le fonctionnement des radiateurs ➤ Baisser la consommation de chauffage ➤ Améliorer la ventilation des logements ➤ Supprimer les paraboles en façade 	<p>➤ 40% de participation (85 réponses sur 207 logements occupés)</p> <p>Satisfaction du chauffage en hiver</p>  <table border="1"> <tr><th>Catégorie</th><th>Pourcentage</th></tr> <tr><td>Pas correctement chauffé</td><td>27%</td></tr> <tr><td>Correctement chauffé</td><td>72%</td></tr> <tr><td>Trop chauffé</td><td>1%</td></tr> </table> <p>Satisfaction du fonctionnement des radiateurs</p>  <table border="1"> <tr><th>Réponse</th><th>Pourcentage</th></tr> <tr><td>OUI</td><td>62%</td></tr> <tr><td>NON</td><td>38%</td></tr> </table>	Catégorie	Pourcentage	Pas correctement chauffé	27%	Correctement chauffé	72%	Trop chauffé	1%	Réponse	Pourcentage	OUI	62%	NON	38%
Catégorie	Pourcentage														
Pas correctement chauffé	27%														
Correctement chauffé	72%														
Trop chauffé	1%														
Réponse	Pourcentage														
OUI	62%														
NON	38%														

Bilan de l'enquête

Satisfaction de l'isolation thermique des logements



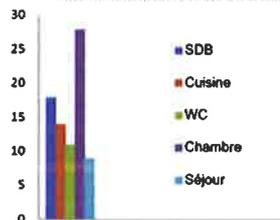
Satisfaction de l'état des balcons



Bilan de l'enquête

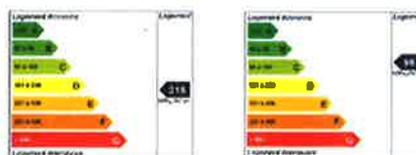
> 43 logements présentent des traces d'humidité

Localisation des traces d'humidité

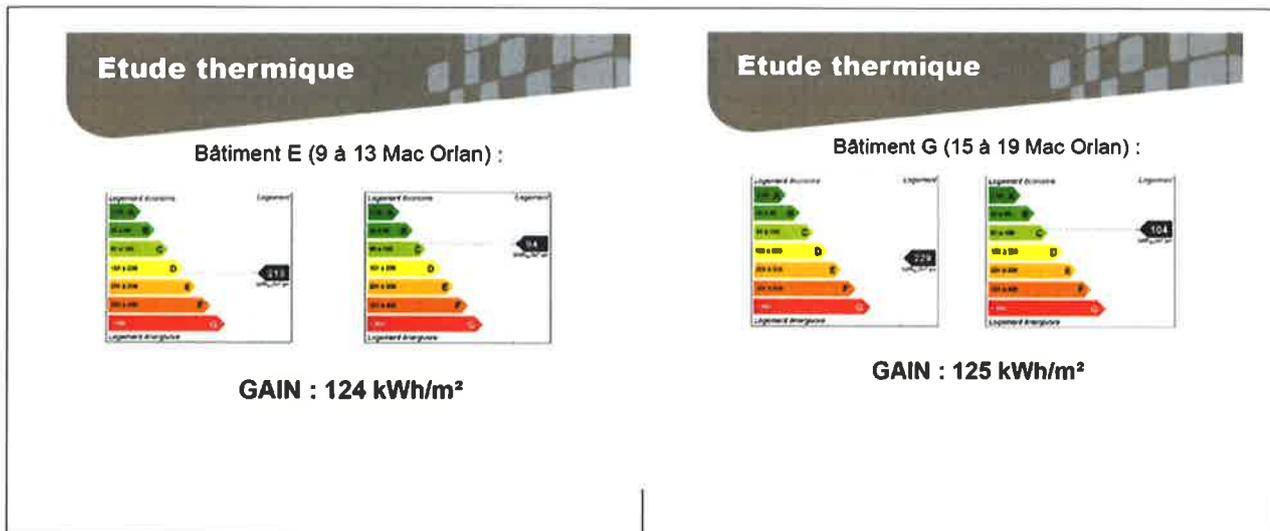


Etude thermique

Bâtiment C (1 à 7 Mac Orlan):



GAIN : 120 kWh/m²



Adopté à l'unanimité

16 - CLESENCE. Construction de 33 logements locatifs sociaux (PLS) situés place du Colvert. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

Le conseil municipal a répondu favorablement à l'organisme CLESENCE qui sollicitait la garantie de la Ville pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 3 762 603 € destiné à financer la construction de 33 logements locatifs sociaux en PLUS, place du Colvert.

Ce programme collectif est réparti sur 2 immeubles en R+3 partiel, respectant la réglementation thermique RT2012-10%. Le prix de revient de l'opération s'élève à 4 248 401 € et le permis de construire a été délivré le 18 juin 2018.

Il a été précisé que ce programme s'intègre dans un vaste projet comprenant 84 logements inscrit dans le cadre de la restructuration de l'îlot Colvert en plein cœur des quartiers Nord.

Adopté à l'unanimité

17 - SIP. Réhabilitation de 106 logements collectifs situés rues d'Anjou et de Bretagne. Emprunt auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

La SIP HLM sollicite la garantie de la Ville pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2 204 508 € contracté auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels destiné à financer la réhabilitation de 106 logements collectifs situés rues d'Anjou et de Bretagne dans le quartier Etouvie.

Cette opération consiste en la réfection complète des parties communes et des installations électriques et, notamment, en la modification des accès à l'immeuble, la mise en sécurité et l'amélioration de la performance énergétique en passant d'une étiquette C à A. Il a été précisé que le prix de revient de cette opération s'élève à 3 627 231,00 €.

Cette demande a été approuvée, et Madame le Maire a été autorisée à signer la convention de garantie afférente.

Adopté à l'unanimité

18 - SIP. Réhabilitation de 106 logements collectifs situés rues d'Anjou et de Bretagne. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

La garantie de la Ville a été accordée, à hauteur de 100%, à la SIP pour le remboursement d'un prêt PAM d'un montant de 636 000 € toujours destiné à financer la réhabilitation de 106 logements collectifs situés rue d'Anjou et de Bretagne.

La convention correspondante a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

Adopté à l'unanimité

19 - Fédération des Associations Etudiantes Picardes. Epicerie sociale étudiante. Don de denrées alimentaires. Année 2021.

Dans le contexte de crise sanitaire et pour aider les étudiants en situation de grande précarité, le conseil municipal a décidé de soutenir la Fédération des Associations Etudiantes Picardes en donnant des denrées alimentaires d'une valeur de 10 000 euros à l'épicerie sociale.

Adopté à l'unanimité

20 - NPNRU. Quartiers Nord d'Amiens. Concertation préalable.

La convention signée avec l'ANRU en mars 2020 identifie, dans le cadre du projet de renouvellement urbain au sein des quartiers de la Ville, 3 quartiers prioritaires dont les quartiers Nord d'Amiens, et plus particulièrement les quatre secteurs suivants :

- Le secteur Pigeonnier/Colvert/Rainneville concentrant les dysfonctionnements les plus importants et impliquant des interventions ambitieuses telles que la démolition de logements locatifs sociaux et du centre commercial en copropriété du Colvert pour recomposer le quartier;
- Le secteur Marivaux dont le projet repose sur la restructuration de la centralité du quartier ;
- Le secteur Fafet/Briquetterie dans lequel les opérations de construction de nouveaux logements et de requalification des espaces publics viennent achever la mutation déjà engagée sur le quartier ;
- Le secteur Ouest/Lesot où des interventions plus ponctuelles viendront compléter la transformation déjà opérée dans le cadre de la première phase de rénovation urbaine.

Outre la démarche globale de participation citoyenne incontournable, la stratégie de renouvellement urbain que souhaite suivre la collectivité se décline autour des objectifs suivants que les membres de l'assemblée ont approuvés :

- Révéler les ressources du quartier,
- Créer les conditions d'une diversification de l'habitat,
- Faire évoluer les caractéristiques urbaines, architecturales et paysagères du quartier pour améliorer ses qualités résidentielles,
- Renforcer et qualifier l'offre de services et de commerces.

Conformément aux textes réglementaires, la phase de concertation préalable prévue au Code de l'urbanisme suivant les objectifs précédents a été initiée. Cette concertation devra permettre, d'une part, de recueillir de façon formelle l'avis des habitants, associations et acteurs institutionnels sur les ambitions de ce projet et, d'autre part, de satisfaire les engagements pris en matière de démocratie locale, de qualité participative et pédagogique.

Les modalités de la concertation ne sont fixés qu'à minima et elles pourront être développées au regard des avis recueillis et des évolutions sanitaires. Les modalités sont détaillées comme suit :

- Mise en place d'un dossier consultable en mairie de secteur, à la maison des projets (Atrium) et sur le site internet Amiens.fr, avec mise à disposition d'un registre pour recueillir les observations et

propositions du public. Le dossier et le registre seront accessibles aux heures et jours habituels d'ouverture.

- Parution d'au moins un article spécifique dans le JDA.
- Mise en place d'au moins un atelier de concertation et d'échange avec le public pour exposer les données du projet et répondre aux questions posées par les personnes intéressées.

Un bilan global sera dressé à l'issue de cette phase sera soumis à délibération.

Observations : Mmes DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX), DESBUREAUX, MM. VOULMINOT, DECAVE, Mme THEROUIN, MM. BARA, PRADAT, Mme BECKER se sont abstenus.

Adopté à l'unanimité

21 - Association France Alzheimer. CCAS. Charte Ville Aidante Alzheimer.

Dans le prolongement du Pacte pour le Bien Vivre Ensemble, la charte entre la Ville d'Amiens, le CCAS et l'Association France Alzheimer a été approuvée. L'objet de cette charte est l'inclusion des personnes malades en leur reconnaissant le statut de citoyen. Par cette charte, la Ville d'Amiens affirme sa conscience de la vulnérabilité et de l'isolement de ces administrés. Avec l'association départementale France Alzheimer Somme, elle souhaite faciliter la vie des malades et de leurs aidants.

Madame le Maire a été autorisée à signer cette charte.

Adopté à l'unanimité

22 - Vœux. Questions orales.

Madame le Maire a passé la parole à Mme DESBUREAUX qui a déposé un vœu.

« A la fin du mois d'avril, les employé·es de 47 magasins du groupe Carrefour ont été notifié·es de la mise en location-gérance de leur lieu de travail. Parmi ces 47 magasins se trouve celui situé au rez-de-chaussée des Halles du Beffroi, derrière la Mairie. La mise en location-gérance redéfinit le droit du travail : les employé·es amiénois·es vont subir une baisse du pouvoir d'achats estimée à 20%, leurs acquis professionnels et sociaux pourtant bien maigres vont disparaître (primes, avantages, conventions collectives).

L'importance de ces employé·es n'apparaît-elle pas? Vous souvenez-vous qu'elles et ils n'ont connu aucun confinement? Elles et ils ont travaillé comme avant, comme maintenant, avec pour seuls changements, tardifs, l'ajout de plexiglas et le port du masque. Elles et ils ont été confronté·es aux risques, elles et ils ont continué à nous servir chaque jour. Vous souvenez-vous qu'il y a un an, elles et ils étaient considéré·es comme des héros et héroïnes, aux côtés de tous les personnels de santé?

Une prime leur a été, certes, versée mais à quel prix? La prime ne compense en rien les risques auxquels elles et ils ont été confronté·es. Et, surtout, à quoi bon si cette prime ne représente que le montant de la perte sur deux mois de salaire que la location-gérance engendrera?

Non, la prime distribuée à chacun et chacune des employées ne suffit pas. Où sont les 150 millions d'euros d'aides du CICE perçus par le groupe Carrefour? Une prime était un minimum : au 1er trimestre 2021, le chiffre d'affaires du groupe a augmenté de 4,2%. Qui permet cette entrée d'argent? Les employé·es! Qu'allons-nous leur dire?

Victimes de votre succès, vous serez loué·es, puis licencié·es ?

Les employé·es, nos employé·es amiénois·es, méritent mieux : considération et, même, revalorisation! Elles et ils travaillent d'arrache-pied à Carrefour Market depuis 5 ans, 10 ans, et même 20 ans pour apprendre du jour au lendemain qu'elles et ils vont être vendu·es et perdre, dans la foulée, une poignée d'avantages et d'avancées qui leur permettait de vivre décemment ?

Nous demandons alors au réseau Carrefour, au directeur de Carrefour France, de respecter la volonté de ceux et celles qui font le groupe, de ceux et celles sans qui son capital n'existerait pas, de ne pas signer en location-gérance et de protéger les employé·es ».

Observations : Mme FOURÉ, M. GEST, Mme SAVARIEGO, M. DE JENLIS, Mme LAVALLARD, M. SAVREUX, Mme VERRIER, MM. BIENAIMÉ, DÈCLE, Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mmes DEVAUX, HAMADI, M. MERCUZOT, Mmes CLECH, DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes ROY, GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. BEAUVARLET, Mme MAKDASSI, M. DESCOMBES, Mme DEVÈZE, MM. THÉVENIAUD, HECQUET (pouvoir à Mme RODINGER), FOUCAULT (pouvoir à Mme FOURÉ), DOMISE (pouvoir à M. GEST), M. DUFLOT (pouvoir à Mme BOUCHEZ) ont voté contre. MM. DESCHAMPS (pouvoir à Mme VAGNIEZ), METAY, Mme BELLINA (pouvoir à M. METAY), M. MELNISANCOT, Mme VAGNIEZ n'ont pas pris part au vote.

Rejeté

Madame le Maire a passé la parole à Mme NOUAOUR pour qu'elle présente la question orale du groupe des élu(e)s social éco citoyen.

« Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

A l'occasion du dernier conseil municipal le 22 mai 2021, vous vous souvenez, j'en suis certaine, de ces familles inquiètes et indignées réunies devant l'espace Dewailly et venues chercher une oreille attentive à leur situation.

Comme vous le savez, l'école primaire Albert Roze d'Amiens est située sur deux sites. D'une part, le cycle 2 rue Jean Macé et d'autre part le cycle 3, rue du Blamont. Ce groupe scolaire accueillait 230 élèves cette année et 232 élèves sont d'ores et déjà inscrits pour la rentrée prochaine.

Cependant, si les parents d'élèves étaient réunis pour crier leur détresse c'est que la fermeture d'une des dix classes du groupe vient d'être annoncée.

Il nous paraît difficile de comprendre quelles logiques dictent la fermeture d'une classe de l'un des plus importants groupe scolaire de notre ville, dont les effectifs sont croissants, et situé de surcroît dans un quartier dynamique où de nombreux logements sont en construction.

Cette fermeture de classe aura à n'en pas douter des répercussions négatives sur la scolarité des élèves puisque les classes qui comptaient en moyenne environ 25 élèves augmenteront à 30.

Nous vous demandons donc au nom des parents d'élèves quelles mesures le conseil municipal envisage de prendre pour soutenir ces familles et empêcher cette fermeture de classe inadéquate.

Merci ».

Mme BOUCHEZ a apporté la réponse suivante :

« Lors du conseil municipal qui s'est tenu le 18 mars dernier, je répondais à un vœu concernant la défense de l'école publique à Amiens et soulignais le fait que la carte scolaire 2021/2022 valide onze ouvertures de classe en zone d'éducation prioritaire et une seule fermeture.

Il me paraît essentiel de vous rappeler que ces décisions relèvent du Directeur Académique des services de l'Education Nationale de la Somme et sont validées par le Conseil Départemental de l'Education Nationale.

A ce jour, 232 élèves sont inscrits pour la rentrée prochaine au sein de l'école élémentaire Albert Roze, soit 3 élèves de moins qu'à la rentrée 2020. En tenant compte de cette fermeture, la capacité d'accueil est évaluée à 227 élèves. Un dépassement d'accueil de 5 élèves est constaté soit moins de 0,6 élèves par classe, ce qui a priori, ne justifie par pour l'Education nationale un maintien de la 10ème classe.

Enfin, je peux vous assurer que nous resterons vigilants et serons réactifs si nécessaire lorsque nous obtiendrons les effectifs définitifs de la rentrée prochaine ».

Madame le Maire a passé la parole à M. DÉCAVÉ pour qu'il présente la question orale du groupe des élu(e)s Amiens c'est l'tien.

« Lorsque l'on parle du quartier Renancourt au conseil municipal, il est question de terrains à bâtir et de construction de nouveaux logements. L'année dernière, vous annonciez ainsi l'arrivée en 2021 de 400 habitant.e.s dans les premiers logements de la deuxième tranche de la Z.A.C. Renancourt.

Actuellement en concertation préalable, il est question de créer une nouvelle zone d'activités économiques Boréalia 2 au Nord-Ouest de ce quartier.

En revanche, il est rarement question du renforcement des services publics, de nouveaux services au public, hormis un hypermarché dans ce quartier. Renancourt ne compte pourtant ni mairie de secteur, ni centre social ou culturel, ni crèche, ni bureau de police municipale... Situé Faubourg de Hem, le bureau de poste le plus proche voit aujourd'hui ses horaires d'ouverture restreints, malgré la mobilisation de ses usagers.

L'école de Renancourt est un service public presque abandonné, et qui risque de se retrouver bien à l'étroit pour accueillir les enfants des familles emménageant dans le secteur. N'accueillant pas de centre de loisirs, cette école constitue une sorte de baromètre du quartier en tant que seul unique service public dans le quartier. Mise à mal ces dernières semaines, cette école nécessite du soutien et un investissement fort de la part de la municipalité.

Le développement du quartier est aujourd'hui une réalité, avec de nouveaux logements livrés dans les semaines à venir. C'est un quartier qui rajeunit mais qui souffre sans réelle politique pour sa jeunesse.

Les équipements sportifs accessibles sont aujourd'hui vétustes. Les parents d'élèves du collège sont inquiets de l'état du gymnase Georges Cuisset, en dépit d'un club de basket dynamique.

Madame la Maire,

Avez-vous programmé l'ouverture ou le renforcement de services publics à Renancourt, pour l'accès à l'information, à l'éducation, à la culture et aux loisirs, essentiels au lien social, au « bien vivre ensemble » et favorisant la solidarité entre les habitant.e.s du « quartier-village » Renancourt ?

A quand le raccordement au réseau de bus des nouveaux îlots du quartier jusqu'à l'avenue François Mitterrand, notamment demandée par le comité de quartier ? Prévoyez-vous d'améliorer l'accès sécurisé au collège depuis les quartiers de résidence pour les piétons et les usagers du vélo, de la trottinette, du skate... ? Quel raccordement de cet ensemble au centre-ville est-il prévu ?

Mme le Maire a passé la parole à M. STENGEL pour la réponse.

« Le quartier Renancourt va compter de nouveaux habitants, ce qui est une excellente nouvelle. Je sais qu'ils seront bien accueillis, notamment par le comité de quartier avec qui j'échange très régulièrement tout comme avec les autres comités de quartier du secteur Ouest via des réunions mensuelles avec les présidents. Le 19 février dernier Martin Domise et moi avons effectué une visite de la ZAC Renancourt afin d'évoquer les perspectives de ces nouveaux espaces prometteurs. Qu'il s'agisse du cadre de vie et de l'environnement, des logements, des activités économiques, que de bonnes nouvelles pour le développement de notre ville et de ce quartier en particulier ! A ce titre d'ailleurs, le président du comité de quartier a maintenu son souhait d'appellation « ZAC Renancourt », afin de marquer pour ce territoire le rattachement des nouveaux espaces et des nouveaux habitants au quartier historique.

Plus récemment, la consultation publique sur la ZAC Boréalia, où nous avons été très nombreux à participer, tant en salle que sur site à l'invitation de Marc Foucault, nous a permis d'envisager un avenir fort de centaines d'emplois sur ce territoire. Dans la période actuelle, des centaines d'emplois dans un nouveau quartier, avec de nouveaux habitants, c'est un atout et une nouvelle incroyablement favorables.

Je suis en revanche assez surpris sur la multitude de vos interrogations au sujet de ce quartier dont la question orale à laquelle je réponds ce soir. Information, éducation, culture, sport, loisirs, transports, jeunesse, petite enfance, social, bureau de poste, police municipale, mairie de secteur, autant de sujets qui pourraient chacun faire l'objet d'une question orale, et dont bonne partie des réponses sont apportées au quotidien et connues dès lors que l'on se place en situation de proximité. Je vais donc essayer de vous répondre point par point, sur tous ces sujets, en essayant d'être le plus synthétique possible, ce qui pour ma part est un exploit, afin de vous éclairer sur ce quartier que vous semblez découvrir avec une toute nouvelle attention.

Notre ville est organisée en cinq secteurs, et depuis 2014, les adjoints de secteur y ont fait leur retour, et les mairies de secteur, qui ne sont pas des mairies de quartier. Renancourt ne compte pas de mairie de secteur, celle-ci étant située sur le quartier Etouvie pour tout le secteur. J'y ai d'ailleurs reçu hier les responsables de La Poste, qui m'ont assuré du maintien des deux bureaux, dont celui ouest du Faubourg de Hem que vous mentionnez. A ce titre, je vous confirme que ce bureau restera ouvert sauf le lundi, et avec une augmentation de la plage horaire, passant à 9h-12h / 13h30-17h avec renfort de personnel aux heures de pointe, afin de répondre au mieux aux attentes. La réorganisation de ces bureaux est donc bien mince quand on a à l'esprit que la fréquentation des bureaux a baissé de près de 50% entre 2013 et 2019, l'année 2020 n'étant pas représentative de la fréquentation du bureau pour cause de pandémie. Je suis donc heureux de pouvoir vous dire que j'ai eu l'assurance des responsables de La Poste présents, de la pérennité de ces deux bureaux de poste Etouvie de Faubourg de Hem.

Je ne peux non plus vous laisser qualifier l'école de Renancourt de « service public presque abandonné ». Je m'y suis rendu le 18 mai dernier et nous avons échangé ensemble à l'issue du conseil ; à la rencontre des parents et du directeur de l'école, accompagné des services du pôle proximité Ouest. Des accueils périscolaires ont été mis en place dans cette école et sont maintenus : accueil du matin, temps du midi et du soir. Le maintien de ces accueils est fait alors que les effectifs sont en deçà des effectifs minimum requis. Ainsi, sur les trois dernières années, l'accueil du matin a ouvert en moyenne pour 3 enfants en 2018, 5 en 2019 et 3 en 2020 (hors périodes liées à la COVID). Il s'agit bien là d'un renforcement d'un service public, la règle prévoyant normalement la fermeture de cet accueil en dessous de 7 enfants. Je ne vous détaillerai pas ici le détail de tous les investissements liés à cette école ces dernières années, ils sont nombreux comme dans d'autres écoles et d'autres sont à l'étude, notamment le réaménagement complet de la cour dans des orientations plus environnementales, c'est à l'étude dans la PPI. Je vous indique toutefois que le jeu pour enfants qui avait été récemment dégradé est en cours de remplacement à l'identique, la commande ayant déjà été passée. De même, une borne intelligente est posée cette année par le secteur pour interdire la circulation des véhicules dans l'allée menant à l'école, ce qui était une attente très forte des parents d'élèves et du comité de quartier. Je m'étais également rendu sur place à cet effet et à l'invitation des riverains que j'ai pu rencontrer lors de cette installation en fin d'année dernière.

Concernant la jeunesse, nous travaillons actuellement à remanier le territoire de ce quartier et redéployer des moyens humains sur le quartier Renancourt mais également Faubourg de Hem et Petit Saint Jean que nous n'oublions pas. Ainsi, les objectifs pour cet été sont d'assurer les animations jeunesse sur ces quartiers, et de lancer dès la rentrée prochaine, une présence une à deux fois par semaine sur ces territoires en lien avec le réseau associatif. J'ai demandé, en collaboration avec ma collègue Hélène Bouchez, qu'un diagnostic et des propositions concrètes et novatrices soient mises en œuvre dès la rentrée scolaire prochaine.

Le gymnase Cuisset je vous l'accorde, n'est pas le plus récent de notre collectivité, il est toutefois fonctionnel et répond aux exigences d'entretien. Une activité de proximité en direction de la jeunesse y sera proposée en soirée ou le samedi, cette idée aurait pu être mise en place plus tôt si nous n'avions pas connu une telle période pandémique.

Enfin, vous nous interrogez sur le réseau de bus, je pourrais vous répondre comme sur le sujet de la culture d'ailleurs, que cette question est à poser en Conseil d'Amiens Métropole et non en Conseil Municipal, les transports étant une compétence de l'agglomération. Toutefois je vais vous répondre succinctement, Renancourt est aujourd'hui desservi par la ligne n°7 et cette desserte sera maintenue et renforcée avec la refonte de l'offre du réseau de proximité. Quant au raccordement de la ZAC, les voiries réalisées ont été aménagées en prévision de la circulation des bus, il ne m'appartient pas toutefois, de vous exposer le détail de l'offre, ce qui sera fait en temps utiles par la délégation transports, tout comme le schéma directeur cyclable de l'agglomération, où une attention particulière sera portée aux continuités d'itinéraires et à la sécurité des trajets du quotidien.

Enfin, on ne peut pas parler de Renancourt en oubliant que ce quartier compte également parmi les plus grandes infrastructures de notre ville, le stade de la Licorne, qui a nécessité bien des travaux lors de notre arrivée aux responsabilités en 2014, Mégacité, l'hippodrome ou encore le Zénith, lieu de culture et actuellement plus grand centre de vaccination de notre département. En conclusion, les services publics locaux sont bel et bien présents dans ce très beau quartier, qui compte à la fois une entrée offrant une vue comptant parmi les plus belles sur notre ville, que nous allons préserver et que nous valoriserons, ainsi que des espaces, des jardins familiaux, des cours d'eau d'exception, autant d'atouts qui en font un lieu avec une très belle qualité de vie, dont il convient de prendre soin, au contact des habitants de ce territoire, qui en sont la plus belle richesse. Entre 2008 et 2014, le premier représentant des services publics de proximité, l'adjoint de secteur, avait été supprimé. Loin des postures mais sur le terrain, vous savez pouvoir compter, grâce à la synergie de l'équipe municipale, tant sur mon travail et mon engagement dans le sort du service au public, mais toujours en équipe, avec les collègues, sous

l'impulsion de Madame le Maire, pour le quartier Renancourt bien entendu, comme pour tous les quartiers du secteur Ouest dont j'ai la charge et qui méritent tout autant d'attention ».

Madame le Maire a passé la parole à Mme BECKER pour la question orale du groupe des élu(e)s Amiens c'est l'tien.

« Lors du précédent conseil municipal, nous vous interrogeons sur le risque industriel du site Ajinomoto de la zone Industrielle Nord, classé Seveso seuil haut. Peut-être « imaginions-nous toutes sortes de mauvaises nouvelles », comme le laissait entendre votre réponse. Mais vendredi dernier, une fuite d'acide chlorhydrique a été détectée sur l'une des cuves de ce site, entraînant le déclenchement par la préfecture de la Somme du Plan particulier d'intervention (PPI) de l'espace industriel Nord Amiens.

Selon le communiqué de presse de la préfecture, un périmètre de confinement de 200 m autour du site a immédiatement été appliqué. Cet incident a entraîné le confinement du collège Arthur Rimbaud, situé à 4 km environ du site, mais pas de l'école élémentaire de Longpré, située à 1 km.

Madame le Maire,

Bien que la décision de confiner des établissements scolaires soit du ressort de la préfecture et sous le contrôle de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale, pouvez-vous nous apporter des précisions sur ce qui apparaît comme un dysfonctionnement, à savoir le confinement d'un établissement scolaire situé à 4 km du site, ce alors même que la préfecture a déclenché un confinement dans un périmètre de 200 m, alors qu'un autre établissement scolaire situé à 1 km du site, n'a pas reçu la même consigne »?

Madame le Maire a passé la parole à M. DE JENLIS pour qu'il apporte la réponse à cette question.

« Concernant l'incident qui s'est déroulé dans l'entreprise Ajinomoto vendredi après-midi, aucune consigne de confinement n'a été émise par la préfecture à l'attention des établissements scolaires, qui se trouvaient effectivement en dehors de la zone impactée par le risque lié aux vapeurs d'acide chlorhydrique. Quelques établissements scolaires, dont le collège A. Rimbaud, ont interprété un message Facebook paru à 15h29 sur le compte de la préfecture (voir ci-dessous) et ont activé leur PPMS confinement par précaution.



A la relecture du message, il est clair que la zone industrielle est concernée par le confinement mais la préfecture invite ses followers à éviter la zone et à rester confiné, ce qui peut prêter à confusion. Cela pose donc le problème de la communication en temps de crise via les réseaux sociaux, vaste sujet ».

La séance a été levée à 20H18.

Brigitte FOURÉ